CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

CONSORT NT

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 760 980 €.
Siège social : 131, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine.
389 488 016 R.C.S. Nanterre.

Avis de réunion valant avis de convocation.

Mmes et MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle le mardi 20 juin 2006 à 14 heures au 131, avenue Charles de Gaulle à Neuilly sur Seine (92200), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.

— Lecture du rapport de gestion incluant le rapport sur la gestion du groupe, établi par le directoire auquel est annexé le rapport du président du conseil de surveillance sur le contrôle interne ;
— Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et sur les comptes consolidés ;
— Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil de surveillance sur le contrôle interne ;
— Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et quitus aux membres du directoire et du conseil de surveillance ;
— Approbation des charges non déductibles ;
— Affectation du résultat de l'exercice ;
— Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ;
— Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
— Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de M. Daniel Guez ;
— Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de M. Philippe Gervais ;
— Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Mme Patricia Strawa ;
— Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Mme Claudine Guez ;
— Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de M. Sylvain Guez ;
— Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de la société AXA Investment Managers Private Equity Europe ;
— Renouvellement du mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de M. Philippe Sénéchal ;
— Renouvellement du mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de M. Jean-Claude Peter ;
— Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Projets de Résolutions.

Première résolution *(Approbation des comptes).* — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du directoire, du rapport du conseil de surveillance et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2005, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.
Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant de 15 150 euros.
En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 quitus de leur gestion à tous les membres du directoire et du conseil de surveillance.

Deuxième résolution *(Affectation du résultat).* — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du directoire et du rapport du conseil de surveillance, approuve la proposition du directoire et, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 font apparaître un bénéfice de 519 649,96 euros, décide de l'affecter comme suit :

Bénéfice de l'exercice	519 648,96€
Report à nouveau antérieur	1 830 735,14 €
Bénéfice distribuable	2 350 384,10 €
A titre de dividendes aux actionnaires, Soit 0,13 euro par action.	286 159,25 €
Le solde au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 2 064 224,85 €	2 064 224,85 €
Total	2 350 384,10 €

L'assemblée générale, compte tenu de cette affectation, constate que les capitaux propres s'élèvent à 6 128 787 euros.
Toutefois, les actions propres détenues par la société ne donneront pas droit aux dividendes. En conséquence, la somme correspondant aux dividendes auxquels ces actions auraient donné droit sera portée au compte « report à nouveau ».
Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts (CGI), la totalité des dividendes mis en paiement, soit un montant total maximal de 286.159,25 euros, serait éligible à la réfaction de 40% pour les personnes physiques domiciliées en France conformément aux dispositions prévues par l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts ; il n'ouvre pas droit à cet abattement dans les autres cas.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée rappelle que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices, l'avoir fiscal correspondant ainsi que les dividendes éligibles à la réfaction de 50%, dans les conditions de l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, ont été les suivants :

	2002	**2003**	**2004**
Dividende par action	0,22 €	0,22 €	0,25 €
Avoir fiscal	0,11 €	0,11 €	
Revenu global par action	0,33 €	0,33 €	0,25 €
Dividendes éligibles à la réfaction de 50%			0,25 €
Montant par action			
Nombre d'actions rémunérées (actions toutes de même catégorie)			2 201.225
Montant total			550 306,25 €

Troisième résolution *(Approbation des comptes consolidés*). — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe établi par le directoire, du rapport du conseil de surveillance et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés arrêtés le 31 décembre 2005, tels qu'ils lui ont été présentés.

Quatrième résolution *(Conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce).* — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du directoire, du rapport du conseil de surveillance et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ces rapports, constate qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et prend acte que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies.

Cinquième résolution *(Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de M. Daniel Guez).* — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du directoire, décide de renouveler le mandat de membre du conseil de surveillance de M. Daniel Guez, demeurant 60 avenue de New York à Paris (75016), pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2007 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Sixième résolution *(Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de M. Philippe Gervais).* — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du directoire, décide de renouveler le mandat de membre du conseil de surveillance de M. Philippe Gervais, demeurant 18, boulevard Vital Bouhot à Neuilly-sur-Seine (92200), pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2007 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Septième résolution *(Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Mme Patricia Strawa).* — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du directoire, décide de renouveler le mandat de membre du conseil de surveillance de Mme Patricia Strawa, demeurant 60 avenue de New York à Paris (75016), pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2007 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Huitième résolution *(Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Mme Claudine Guez).* — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du directoire, décide de renouveler le mandat de membre du conseil de surveillance de Mme Claudine Guez, demeurant 1, rue Albert Camus à Paris (75010), pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2007 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Neuvième résolution *(Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de M. Sylvain Guez).* — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du directoire, décide de renouveler le mandat de membre du conseil de surveillance de M. Sylvain Guez, demeurant 98 boulevard des Batignoles à Paris (75017), pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2007 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Dixième résolution *(Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de la société Axa Investment Managers Private Equity Europe).* — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du directoire, décide de renouveler le mandat de membre du conseil de surveillance de la société Axa Investment Managers Private Equity Europe, dont le siège social est 20, place Vendome à Paris (75001) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 403 201 201, pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2007 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Onzième résolution *(Renouvellement du mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de M. Philippe Sénéchal).* — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du directoire, décide de renouveler le mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de M. Philippe Sénéchal demeurant 122, boulevard Malesherbes à Paris (75017), pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Douzième résolution *(Renouvellement du mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de M. Jean-Claude Peter).* — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du directoire, décide de renouveler le mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de M. Jean-Claude Peter, demeurant 1, villa Pasteur à Neuilly sur Seine (92200), pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Treizième résolution *(Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités).* — L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

En application du décret n° 67-236 du 23 mars 1967, les actionnaires pourront, dans le délai de dix jours à compter de la présente insertion, requérir l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projet de résolutions par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la société.

Si dans ce délai de dix jours, aucun actionnaire n'a déposé de projet de résolutions, le présent avis vaut avis de convocation.
Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister à cette assemblée, ou de s'y faire représenter par un mandataire actionnaire ou par son conjoint, ou d'y voter par correspondance.
Pour pouvoir participer ou se faire représenter à cette assemblée :
— Les titulaires d'actions nominatives seront admis sur simple justification de leur identité, sous réserve d'avoir leurs titres inscrits en compte cinq jours au moins avant la date fixée pour cette assemblée ;
— Les propriétaires d'actions au porteur devront, dans le même délai, déposer chez l'établissement centralisateur Natexis Banques populaires, services financiers, émetteurs assemblées, 10-12, avenue Winston Churchill, 94677 Charenton-le-Pont, soit une attestation d'inscription en compte délivrée par la banque, l'établissement de crédit ou la Société de bourse, dépositaire de leurs actions, soit un certificat du même intermédiaire habilité teneur du compte, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de cette assemblée.
Natexis Banques populaires tiendra à la disposition des actionnaires, des formulaires de pouvoir ou de vote par correspondance, ainsi que des cartes d'admission.
L'actionnaire souhaitant utiliser la faculté de vote par correspondance devra retirer au siège social de l'établissement centralisateur, le formulaire prévu à cet effet.
Il est rappelé que, conformément à la loi :
— Toute demande de formulaire devra, pour être honorée, avoir été reçue au siège social de la société ou par l'établissement, ci-dessus mentionné, six (6) jours au moins avant la date de la réunion de l'assemblée ;
— Le formulaire, dûment rempli, devra parvenir au siège social de la société ou de l'établissement, mentionné ci-dessus, trois (3) jours au moins avant la date des réunions ;
— L'actionnaire ayant voté par correspondance, n'aura plus la possibilité de participer aux assemblées ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir ;
— S'il détient des actions au porteur, il n'omettra pas de justifier de sa qualité d'actionnaire dans les conditions rappelées ci-dessus.
Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués aux assemblées générales seront tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires, au siège social.

Le directoire.

0606476